



Plan Nature 2030

À quoi devrions-nous nous attendre ?

La COP15, qui s'est tenue à Montréal en décembre 2022, a eu un impact significatif non seulement dans la métropole québécoise, mais aussi à l'échelle de la province. Cependant, la question cruciale demeure : ces délibérations ont-elles laissé des traces suffisantes pour engendrer les changements majeurs nécessaires à la préservation de notre biodiversité ?
Pouvons-nous réellement parler de restauration écologique ?



PAR ALEXANDRE BEAUDOIN, biologiste,
M. Sc., candidat au doctorat
Conseiller principal en biodiversité, Unité
du développement durable, Université de
Montréal

Un plan qui s'inscrit dans un contexte global

Le Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec (voir l'encadré) se positionne, en quelque sorte, comme une réponse aux préoccupations soulevées lors de l'accord Kunming-Montréal en 2022. Avant d'explorer ce plan en profondeur,

rappelons les principaux facteurs responsables du déclin de la biodiversité selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, 2019) : 1) les changements d'usage des terres et de la mer ; 2) l'exploitation directe de certains organismes ; 3) le changement climatique ; 4) la pollution ; 5) les espèces exotiques envahissantes.

Au Québec, quelles sont les causes qui ont le plus de répercussions sur notre environnement ? Comment pouvons-nous ramener ces grands enjeux à notre échelle locale et nous donner les moyens d'agir pour inverser cette tendance ? Gardons à l'esprit que l'un des objectifs de la COP15 est de protéger 30 % de notre territoire d'ici 2030, une étape intermédiaire vers la protection de 50 % de la planète d'ici 2050.

« En faisant le pari de l'innovation, de la collaboration et de la participation, le Québec peut non seulement préserver son patrimoine naturel, mais aussi montrer la voie vers un avenir où l'humain et la nature prospèrent ensemble. »

Traduire les enjeux internationaux à l'échelle du Québec

La question de l'identification des territoires à conserver se pose également. Actuellement, nous avons le projet de Northvolt qui est venu marquer l'imaginaire collectif et incarner cette perte d'habitats, amenant la destruction de milieux humides – entre autres choses – au profit d'un développement d'envergure. Est-ce qu'un Plan Nature nous outillera comme société pour y voir plus clair dans ces choix de sites? Dans ce cas précis, nous observons un site qui était en voie de renaturalisation (restauration passive) à la suite d'un historique industriel. Un Plan Nature qui vise de réelles retombées devra identifier les bons leviers d'action pour mieux planifier et protéger notre territoire, ainsi que se positionner fermement sur l'importance de notre biodiversité face à des enjeux économiques.

Lorsque nous abordons une réflexion d'une telle ampleur, il est indéniable que le thème de la nature et un plan qui se veut ambitieux face aux défis de demain soulèvent de nombreuses questions. Bien qu'un plan ne puisse être le seul rempart protecteur de la nature, il doit contribuer à édifier quelque chose qui garantira la santé humaine au sein d'un écosystème sain.

Le Québec possède une expertise considérable en matière de biodiversité. Nos biologistes, nos géographes, nos techniciens de la faune et autres professionnels sont parmi les meilleurs. Comment pouvons-nous mettre à profit ce savoir et l'orienter pour relever le grand défi du siècle? Quels leviers sont à notre disposition pour encourager notre jeunesse à agir dès aujourd'hui en favorisant la science participative? Lorsqu'il s'agit d'aménager un territoire, pouvons-nous garantir une reddition de comptes accessible à tous (experts ou non)? En effet, le Plan Nature 2030 doit contribuer à établir un langage commun autour des enjeux de biodiversité, afin que chacun se sente concerné. Après tout, la nature est notre maison commune.

Comme nous pouvons le constater tous les jours, les territoires que nous habitons ont subi de nombreuses pressions, qu'il s'agisse de l'exploitation des ressources, du développement, de la pollution ou du déclin de l'intégrité écologique de certains lieux importants. Comment pouvons-nous identifier les zones à grande valeur écologique et les prioriser pour la conservation au bénéfice de notre société, tout en maintenant un contact authentique avec la nature pour nos générations futures? Comment préserver nos paysages vivants et accessibles, plutôt que de les figer en simples cartes postales, en espaces protégés et inaccessibles? Ce sont là des défis essentiels pour assurer un avenir durable et harmonieux avec notre environnement.

Placer l'humain au cœur de l'écosystème

En outre, reconnaître et valoriser les savoirs traditionnels des peuples autochtones dans la gestion de la biodiversité

est essentiel. Leurs pratiques ancestrales offrent des leçons importantes sur l'équilibre entre l'utilisation des ressources naturelles et la préservation des écosystèmes. En intégrant ces connaissances dans les stratégies de conservation, le Plan Nature 2030 peut s'enrichir d'une dimension supplémentaire, alliant modernité et traditions.

On ne peut plus considérer la nature à l'extérieur de nous, les humains. Nous en faisons partie et elle est en nous. Quelle place devrions-nous accorder à ce contact avec la nature, à ce sentiment que nous ressentons quand nous nous trouvons dans un lieu sain, une nature « sauvage »? L'affect, soit notre ressenti face au vivant, devrait se trouver un cœur d'un Plan Nature qui se veut tourné vers l'avenir. Notre santé globale dépend de la santé de nos écosystèmes, et vice-versa.

Pour léguer une nature en santé à nos enfants

La mise en œuvre du Plan Nature nécessite une vision à long terme et un engagement continu. Il ne s'agit pas seulement de protéger des portions de territoire, mais de promouvoir une approche intégrée qui tient compte de la santé des écosystèmes, de la prospérité économique et du bien-être collectif. Cela implique de repenser nos modes de consommation, de production et de développement urbain pour les aligner avec les principes de durabilité. Ce plan devrait être celui que nous souhaitons léguer à nos enfants, leur offrant les moyens de vivre heureux dans un monde qui leur ressemble, où la nature est préservée et prospère.

Finalement, le succès du Plan Nature dépendra de sa capacité à s'adapter et à évoluer. Face aux défis changeants de la crise climatique et de la perte de biodiversité, une stratégie flexible et réactive est indispensable. En faisant le pari de l'innovation, de la collaboration et de la participation, le Québec peut non seulement préserver son patrimoine naturel, mais aussi montrer la voie vers un avenir où l'humain et la nature prospèrent ensemble. ●

Référence

IPBES (2019). *Le dangereux déclin de la nature : un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère*. En ligne : [ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr](https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr).

TROIS AXES DU PLAN NATURE 2030

- Donner aux Québécoises et aux Québécois un plus grand accès à la nature et conserver 30 % du territoire québécois d'ici 2030 ;
- Agir sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité, y compris en protégeant mieux les espèces menacées et vulnérables ;
- Appuyer le leadership autochtone en conservation de la biodiversité.